

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2016**

L'an deux mille seize le neuf décembre, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Présents : – AUBERTIN Marc – DUQUENET Colette
– CHAPUIS Romain – EHRLE Josiane
– CULMET Thierry – FRAPPART Lionel
– DUPRE Steven – GERARD Marie-Thérèse
– DUPRE Jean-Pierre – TALLOTTE Josiane

Pouvoirs : – BENA Olivier à TALLOTTE Josiane
– RIEHL Laurence à AUBERTIN Marc
– HALBEHER Martine à GERARD Marie-Thérèse

Secrétaire : – GERARD Marie-Thérèse

Conseillers en exercice :	13
Présents :	10
Pouvoirs :	3
Ouverture :	20h00
Clôture :	22h45
Convocation :	02/12/16

1) REMERCIEMENTS AUX SAPEURS-POMPIERS

Une minute de silence est observée en hommage à Lukas Bolle et son père Gérard Bolle, décédés dans l'incendie de leur maison, ainsi qu'en mémoire de Pierre Ramella, Guy Souhait et François Romary qui nous ont quittés récemment.

Madame le maire revient sur les faits de l'incendie survenu le 7 novembre et propose que la commune adresse ses remerciements à tous les centres qui sont intervenus et en particulier aux deux sapeurs-pompiers blessés lors de l'intervention. Il est précisé que le centre de Cirey a été oublié dans l'article du journal, mais il a participé aux opérations, il était d'ailleurs le premier présent sur les lieux.

Le Conseil municipal décide d'adresser une carte de remerciements au nom de la commune à tous les centres de sapeurs-pompiers qui sont intervenus lors de l'incendie dans la maison de la rue Nitra.

2) POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame le maire rappelle que le conseil municipal a approuvé, lors de la séance du 4 novembre 2016, l'attribution des marchés de maîtrise d'oeuvre à G2C Ingénierie. Madame le maire propose de valider les modalités de paiement suivantes : Pour les travaux mutualisés avec Cirey-sur-Vezouze, le bureau d'études facture l'intégralité à la commune de Cirey-sur-Vezouze à qui Val-et-Châtillon rembourse une part calculée au prorata de la population DGF. Pour les travaux concernant uniquement Val-et-Châtillon, le bureau d'étude facture directement à notre commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de paiement exposées.

Suite à la réunion du 24 novembre, le maître d'oeuvre est chargé de remanier le projet afin d'éviter les dépassements du budget prévu.

3) ABRI BUS

Actuellement seul l'arrêt de bus « Cotonnière » possède un abri. Il n'y a pas de place au niveau de l'arrêt « Clineroche » et l'arrêt de l'église a été déplacé devant l'école, suivant l'avis du Conseil départemental, pour des raisons de sécurité et d'accessibilité.

Les devis examinés lors de la réunion du 4 novembre sont à nouveau présentés. Le coût de la fourniture et de la pose d'un modèle 4 X 2m est de 4200 € HT.

Malgré la demande d'un parent pour l'installation d'un abri au niveau de l'école, plusieurs conseillers affirment que celle-ci ne semble pas partagée par la plupart des parents.

Le conseil municipal décide de ne pas installer d'abri bus au niveau de l'école.

Puisque l'école est fermée, le panneau « sens interdit » situé à l'intersection de la grande rue sera enlevé, permettant ainsi aux élèves venant en voiture prendre le bus d'attendre au chaud.

4) CONVENTIONS POUR LE PRÊT DE MOBILIER

Le conseil municipal autorise madame le maire à établir des conventions avec les associations « JS VAL » et « Mémoires du textile » pour le prêt d'armoires (une par association) le temps de leurs besoins.

5) CONCOURS DE LA PLUS BELLE FENÊTRE DE NOËL

Suite aux idées des conseillers de faire participer les enfants à la décoration des sapins de la place de la salle des fêtes ou de faire un concours des maisons les mieux décorées, madame le maire propose de réunir les deux propositions pour mettre en place un concours de la plus belle fenêtrée de Noël réalisée par les enfants pendant les vacances de Noël.. Les gagnants seront récompensés par des friandises. Liste des membres du Jury établie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6) DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60622 : Carburants		2 500.00 €
D 6282 : Frais de gardiennage		12 500.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		15 000.00 €
D 6558 : Autres dépenses obligatoires	15 000.00 €	
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	15 000.00 €	

7) CONTRAT PARTICULIER DE VENTE DE BOIS

Suite à la demande de Monsieur et Madame Kemper et en accord avec l'agent ONF Dominique Feuga, madame le maire propose que l'arbre tombé en début d'année au-dessus du canal en début d'année leur soit vendu comme bois de chauffage. L'arbre sera préalablement tiré par un débardeur.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et fixe le prix de vente à 12 € TTC.

8) SERVICE DES EAUX - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERSONNEL AU BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

fixe à 14 000 euros le montant du remboursement que doit effectuer le service eaux/assainissement au budget communal pour la mise à disposition du personnel technique et administratif pour l'année 2016.

9) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La commune vient de recevoir une demande de subvention de l'école élémentaire de Cirey pour une sortie scolaire « A la découverte de l'Alsace ». Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention d'un montant de 390 euros.
- Suite à l'avis de Camille Vauchelet, technicienne forestière en charge du « Plan de Développement du Massif » du Lunévillois, le conseil municipal confirme sa décision de ne pas exercer son droit de préemption concernant la vente des parcelles forestières de madame Jacques.
- La nouvelle communauté de communes regroupant celles du « Piémont Vosgien » et de « La Vezouze » se nomme: « De Vezouze en Piémont » et comprend 71 conseillers communautaires. Val-et-Châtillon conserve trois conseillers fixés par l'ordre du tableau : Madame Tallotte, Madame Gérard et Monsieur Culmet (suite à démission du 2ème adjoint de son poste de conseiller communautaire).
- Le « Noël des Enfants » organisé par le CCAS aura lieu le 18 décembre : sortie cinéma à Blâmont puis goûter à la salle des fêtes.
- Par 12 voix pour et une abstention, le conseil offre 50 € en « carte-cadeaux » aux employés FRS intervenant sur la commune.
- Monsieur le curé a décidé qu'il n'y aura pas de messes cet hiver à la salle des fêtes : il privilégie les églises qui peuvent le plus facilement se chauffer.
- Le tilleul du cimetière sera élagué à partir du 20 décembre.
- De nouveaux panneaux d'information ont été installés par la communauté de communes à l'aire de camping-cars (le « vous êtes ici » mal placé sera prochainement rectifié).
- Madame le maire fait part du courrier adressé à des habitants au sujet de la divagation de leurs chiens et du stationnement gênant de leurs véhicules.
- Madame le maire lit un courrier de félicitation concernant le bulletin municipal 2015.
- Un courrier de monsieur Gérard, ancien maire de la commune, regrettant que la fermeture de l'école se soit faite selon lui « en catimini », est distribué à tous les conseillers, ainsi que la réponse qui lui a adressée madame le maire.

Fin de séance à 22h45.

Ainsi délibéré et signé après lecture,
Pour extrait conforme,
Madame le Maire,



Josiane TALLOTTE

